

Association Tin Himan

GROUPE DE TRAVAIL DES NATIONS UNIES  
SUR LES POPULATIONS AUTOCHTONES  
VINGT-QUATRIEME- SESSION, DU 31  
JUILLET AU 4 AOUT 2006

DECLARATION DE

DE L'ASSOCIATION TIN HINAN AU NIGER

SLR LE POINT 4(C) DE L'ORDRE DU JOUR :

LES PEUPLES AUTOCHTONES ET LA PREVENTION ET LA  
RESOLUTION DES CONFLITS

- Evitez toutes formes de discrimination pour non seulement construire et consolider la paix par une citoyenneté affirmée, mais aussi pour que les peuples puissent coexister et que la pauvreté soit endiguée ;
- Mise en place d'un dispositif juridique favorable aux peuples autochtones pour la prévention et la résolution des conflits intercommunautaires.

Pour ce faire des moyens doivent être mobilisés pour que ces combats réussissent. Avec l'expérience démocratique en cours dans mon pays, les communautés nomades gardent beaucoup d'espoir dans les ONG et Associations autochtones mais les moyens dont disposent finalement ces organisations sont très limités pour accélérer le développement tant souhaité.